

# **Le français, parlons-en.**

Mémoire soumis à la commission des États généraux  
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec,  
rédigé à même le logiciel Word 97  
par Laurier Renaud, professeur retraité (Cégep de Jonquière),  
diplômé en pédagogie, en littérature et en histoire (Université Laval),  
ex-porte-parole régional pour le MQF  
ex-président de la Commission scolaire d'Arvida,  
ex-président du Mouvement Francité Saguenay – Lac-Saint-Jean,  
occasionnel intervenant sur la question linguistique...

Monsieur le Président Larose,  
Monsieur le Secrétaire Corbeil,  
Mesdames et Messieurs les commissaires,

## **I. PRÉAMBULE**

« Le français, parlons-en. » Tel est le titre que vous donnez à votre cahier explicatif... L'invitation est lancée. Nous sommes conviés à une réflexion sérieuse sur la question linguistique. À même un éclairage modernisé, vous voulez recueillir des avis pertinents relatifs aux adaptations auxquels la Charte de la langue devrait se soumettre dans le contexte actuel. Alors, parlons-en... Encore qu'il vaudrait peut-être mieux se taire, tellement il se dit d'invéraisemblances et de faussetés sur un sujet d'une pareille importance. Au point qu'on peut se demander à quoi servira une pauvre intervention dans un tel cafouillis. Cafouillis dont j'essaierai quand même de cerner certains éléments pour être en mesure de mieux proposer, par la suite, des sentiers à explorer.

## II. CONSTATS

### A. *La contradiction de Mme Walter.*

Mon propos, M. le Président, vous paraîtra au départ défaitiste. C'est que je suis un modeste praticien de cette langue de chez nous. J'essaie de cerner l'état de la situation ainsi que les avenues qui pourraient lui offrir quelques garanties d'avenir, si timides soient-elles, confinée qu'elle est en terre d'Amérique. Or, j'ai l'impression que bien des interventions sur le sujet ont pour objectif inavoué, et inavouable, de... mêler les cartes.

À titre d'exemple, au moment d'écrire ces lignes, j'ai sous les yeux un compte rendu, dans la presse locale (Le Quotidien, 18 octobre 2000, p. 34), de la conférence qu'a donnée à l'UQAC, le 17 octobre dernier, la linguiste française qu'on dit de réputation internationale, Mme Henriette Walter. Ainsi, je me demande, statistiques à l'appui qui démontrent exactement le contraire, comment on peut affirmer tout de go que « La langue française n'est pas menacée de disparition au Québec, pas plus qu'elle ne l'est en France et partout où elle est parlée. Elle ne risque pas plus d'être supplantée par l'anglais que n'importe quelle autre langue, que ce soit l'italien, l'espagnol ou l'allemand. » ?

Ce qui revient à dire ceci : tout va très bien Madame la Marquise; on a joué abusivement aux prophètes de malheur, on s'est trompés, on est coupables d'avoir tenté de réchauffer une frileuse identité culturelle; on n'a plus qu'à rentrer piteusement chez soi, le cœur contrit, le regard fuyant, la bouche pleine de « mea culpa » humblement bredouillés; et la Commission Larose devient de la foutaise.

Pourtant, du haut de sa chaire universitaire, Mme Walter « approuve le combat que mènent les Québécois pour conserver leur langue ». Quel combat ? Pour conserver quelle langue ? Puisqu'il n'y a pas de problème ! Mme Walter nous l'a dit au départ : la langue française n'est pas menacée de disparition au Québec...

Un telle affirmation de sa part viendrait du fait qu'elle a constaté à Moncton et à Toronto (dans les limites du Salon du livre francophone !) que « le français se répand en Amérique plutôt que de régresser ». Quoi comprendre, finalement ? Notre langue n'est pas menacée, mais on approuve le combat que mènent les Québécois pour la conserver. Et le français se répand en Amérique... Bon ! Et l'anglais, lui ? À quelle vitesse progresse-t-il ? C'est commode de ne pas le mentionner.

Veut-on nous faire gober une fois de plus que cette prétendue évolution du français, chez nous, contrecarre joyeusement le pouvoir d'attraction et les incontestables forces d'assimilation qu'exerce l'Amérique moderne, de même que les impacts considérables que représente la mondialisation des échanges de toutes sortes ? Le processus naturel d'assimilation des minorités linguistiques ne se produirait donc pas de ce côté-ci de l'Atlantique ? Alors, dormons en paix. Il paraît que notre langue progresse. Bon. J'aimerais bien cependant qu'on nous indique dans quels domaines s'effectue ce sécuritaire progrès ? Au niveau de la démographie ? Dans les secteurs de la finance ? Du commerce ? De la publicité ? Des communications ? De la culture ? Des arts et spectacles... ???

Cerise sur le sundae, une lapalissade éculée nous est servie en conclusion par Mme Walter : « quand on connaît la langue de l'autre, cela nous permet de mieux le comprendre et éventuellement de l'aimer ». Tiens, le prêchi-prêcha pour mieux tout confondre ! Comme si on détestait, en bons xénophobes, les gens des autres communautés linguistiques et culturelles ! Comme s'il fallait sous-entendre qu'on est étroits d'esprit, qu'on veut s'isoler, se replier, se refermer, se refuser aux échanges de toutes sortes à l'échelle planétaire. Comme si on voulait s'opposer à ce que les gens de chez nous soient bilingues, trilingues et multilingues si possible !!! Comme si on établissait des barrières hermétiques pour que les nôtres ne puissent s'épanouir à l'échelle locale, nationale, de même que sur l'échiquier international... Un peu de sérieux, que diable ! La question est importante, tout de même !!!

## ***B. Le dérapage du Quotidien.***

Mmes et MM. les commissaires, si j'attache une certaine importance aux propos de Mme Walter, si discutables qu'ils soient, c'est que, même s'ils n'apportent rien de nouveau, ils font figure de credo, pour ne pas dire d'évangile, auprès de plus d'un scribe local. Ils sont le pâle reflet des quiproquos les plus complets qu'on nous sert dans la presse régionale chaque fois que la question de la langue fait surface. Ils justifient les fallacieuses exagérations qu'on peut lire plus ou moins régulièrement dans le commentaire-éditorial du *Quotidien du Saguenay – Lac-Saint-Jean*. Seul organe d'information publié tous les jours, répandu à la grandeur de la région, *Le Quotidien* répète ad nauseam que, dans le sillage de la Loi 101, notre société est devenue un ghetto. Et que la langue anglaise, au Québec, est « exorcisée, ostracisée par des lois, vouée aux gémonies, mise au ban de la société ». (*Le Quotidien*, 5 novembre 1996).

Sans me livrer à une nomenclature, peu reluisante à plus d'un égard, je lis dans le Commentaire (qui tient lieu d'éditorial) du 15 août dernier que les professeurs d'anglais sont des intégristes qui défendent « la Cause » au détriment des jeunes. Plus loin, je vois que la peur de l'anglais « s'est transformée en une véritable paranoïa ». Et à la fin, nous est servie cette suave mise en garde : « L'apprentissage de l'anglais est devenu aujourd'hui une question de survie pour quiconque aspire à sortir du ghetto dans lequel le Parti québécois tient enfermée, depuis un quart de siècle, toute une population. » Et vlan ! Ceux qui ont conçu la Charte de la langue, ceux qui sont chargés de l'appliquer, ceux qui ont le malheur de penser qu'elle est encore justifiée sont une bande d'irresponsables. Heureusement que les ayatollahs les ont à l'œil !

Au cours du Printemps du Québec à Paris, en 1999, dans le Commentaire du *Quotidien* (19 mars) la délégation du Québec est décrite de la façon suivante : « un quarteron de ministres et sa suite de représentants officiels pratiquent une gémflexion de type tiers-mondiste avec l'art incertain des affranchis de fraîche date ». Et quel était le titre de ce Commentaire ? Aussi incroyable que ce soit, le voici : « Toé pis moé, on s'en vâ Paris avec Lucien pis sa gang... » Le mépris à son comble ! Autant pour le Tiers-monde que pour nous. Je pose tout de même la question suivante : y a-t-il encore

beaucoup de gens, chez nous, qui disent « toé pis moé... » ? Mais qu'importe ! Dans la mouvance du Quotidien, il ne faut surtout pas manquer de nous diminuer, de nous inférioriser, de nous ridiculiser, de pourchasser les timides défenseurs du fait français à notre minuscule échelle régionale. Pourtant, est-il si anormal pour une communauté nationale comme la nôtre de tenter d'établir les relations les plus officielles possibles avec ce pays d'outre-mer qui constitue encore la plus prestigieuse communauté culturelle francophone à l'échelle internationale ?

Mmes et MM. les commissaires, j'aimerais obtenir des réponses aux questions suivantes. Est-il vrai que nous formons un ghetto ? Devrions-nous être gêné de faire partie de la grande francophonie ? Faudrait-il brimer, chez nous, toute velléité de rejoindre la culture universelle à même notre propre apport ? Est-il sage d'ignorer les impacts de l'omniprésence du géant américain ? Devrait-on ausculter et dénoncer indéfiniment nos travers linguistiques pour mieux se faire attraper par le train de l'assimilation ? Sous prétexte de générosité et d'« ouverture » convient-il de perdre bêtement sa place pour mieux paraître aux yeux (et aux oreilles) de l'autre ? Est-il indispensable qu'on soit incités à avoir honte de ce qu'on est ???

### *C. Et l'illusion persiste...*

Finalement, de telles attitudes alimentent tristement un magistral leurre entretenu chez nous... vraisemblablement cultivé dans un esprit, évidemment inavoué, de partisanerie politique. Ainsi, dans un contexte où la Loi 101, régulièrement délestée de ses aspects les plus importants, semble nous assurer une imperméable sécurité, il devient commode pour les adversaires politiques de l'exploiter... à qui mieux mieux. À partir de succès bien relatifs... qui ne sont pas souvent relativisés, on laisse croire que ce débat est fini, qu'il ne faut plus le soulever, que le problème linguistique est réglé avec la Loi 101... ou ce qu'il en reste.

Alors, posons froidement la question. Dans le contexte actuel, les impératifs qui ont nécessité une série de législations sur le plan linguistique se sont-ils estompés avec l'avènement de la Charte de la langue ? Jamais de la vie ! D'ailleurs les nombreux amendements dont elle a été l'objet, toutes ces interventions des tribunaux supérieurs, l'incessant lobbying de la communauté anglophone, l'illusion bien entretenue chez nous que les gens

sont empêchés d'apprendre l'anglais, l'insistance que des scribes locaux mettent à décrier le fait français, voilà autant de pièges qui exercent continuellement un travail de sape à l'endroit de la Charte et qui, de toute façon, en ont singulièrement réduit la portée.

Or, à quoi bon rêver en couleurs (et en trois dimensions) ? On est victimes des infimes succès qu'on obtient. On pense qu'avec la Loi 101, si diminuée soit-elle, et quelques gains d'ordre législatif, sur le plan scolaire en particulier, à l'extérieur du Québec, on pense avoir le vent dans les voiles. Or, ce n'est pas le cas. Le problème n'est pas réglé. Il ne le sera jamais. Nous sommes en Amérique. Nous sommes francophones d'Amérique. Nous sommes tragiquement minoritaires à l'échelle continentale.

#### ***D. La Loi 101, plus indispensable que jamais.***

La question linguistique exigera toujours une prudence aussi vigilante que responsable. Pour nous, au départ, bien sûr. Mais également pour tous ceux et celles qui habitent ce continent et qui s'enrichissent à même la diversité linguistique et culturelle. Faut-il le répéter, ce continent n'offre pas une mosaïque de langues susceptibles de s'équilibrer tant bien que mal, comme on peut le voir ailleurs... Linguistiquement parlant, ce continent est massivement anglo-saxon. Les minorités culturelles n'ont pas la vie facile. L'immigration s'assimile. C'est une question de temps. La vaste majorité est là, toujours avec son incontournable pouvoir d'attraction. La protection que pourrait fournir une mosaïque de langues ne joue pas ici. Ici, c'est l'osmose. L'osmose à sens unique.

Voilà ce qui devrait nous inciter à la prudence, en toute ouverture d'esprit, en totale amitié avec toutes les autres communautés culturelles, dans une responsable recherche d'échanges fructueux, aux antipodes de la xénophobie. Voilà ce que nous devrions assumer, quelles que soient nos options politiques. À plus forte raison dans un contexte de mondialisation des communications. Le défi est de tous les instants, autant dans ce qu'il offre de perspectives intéressantes à explorer et à exploiter... que dans ses embûches plus ou moins insidieuses qui peuvent s'avérer néfastes. Faute d'en avoir convenablement mesuré la portée, nous pourrions sérieusement hypothéquer les tentatives ultérieures de redressement de la situation.

### *E. Éviter l'isolement régional.*

L'apparente sécurité linguistique qu'offre le Saguenay – Lac-Saint-Jean ne doit pas nous inciter au sommeil. Elle ne vaut que si tout le Québec est à ce prétendu diapason. Elle est néfaste si elle nous voile l'ampleur du problème qui subsiste à l'échelle nationale. J'avance même qu'elle jouerait contre nous si elle faisait figure d'exclusive « pureté » alors que le centre névralgique qu'est la métropole montréalaise basculerait irrémédiablement du côté des compromis assimilateurs. La solitude en ce domaine n'ouvre pas la porte à l'épanouissement.

Ce qui revient à dire, si on me prête une image, que les quelques balises (drôlement effritées) que la loi 101 semblait avoir établies n'éloignent pas pour autant la proximité du ravin. De façon plus simpliste encore, M. le président, je consens tout à fait à ce qu'on donne aux gens des autres communautés culturelles toute la place qu'ils désirent. Sauf que, dans ce grand élan de générosité, je trouverais bête qu'on perde la nôtre.

Voilà le constat que je fais présentement, relatif à ce qu'est devenu l'application de la Loi 101. Sans ignorer des acquis manifestes, les belles perspectives initiales sont loin d'avoir fourni les résultats escomptés. Le contexte n'a guère changé à notre avantage; la néfaste illusion du succès persiste, commodément entretenue, et on continue de s'affaiblir entre nous. Voici maintenant quelques recommandations que je soumets modestement, sans entretenir la prétention qu'elles sont d'application facile, ni qu'elles constituent une panacée susceptible de régler tous les problèmes une fois pour toutes.

### III. RECOMMANDATIONS

#### A. *Ne pas affaiblir davantage la Loi 101.*

Mmes et MM. les commissaires, comment ajuster la loi 101 aux impératifs technologiques du XXI<sup>e</sup> siècle ? D'abord en cessant de la grignoter et de tout faire pour en diminuer la portée. Elle est déjà trop permissive dans le domaine de l'affichage. Et tellement généreuse au niveau scolaire. Le bien commun exige que ma liberté soit limitée à bien des égards. Nos amis anglophones doivent également concevoir que leurs prétentions, entre autres en matière d'affichage, doit composer avec le bien commun. Je ne veux pas les empêcher de pratiquer tout le lobbying possible à tous les paliers de gouvernements. Mais on n'a pas à les considérer comme des opprimés. À tous les niveaux, scolaire en particulier, leur épanouissement est garanti. Linguistiquement et culturellement parlant, ils sont protégés par tout le continent. Ce qui n'est pas le cas pour moi. Ils doivent donc accepter que la survie du caractère distinct de la société québécoise repose sur certaines contraintes, les forces en présence étant inégales. Ce n'est pas sorcier : si on laisse cohabiter librement les deux langues, la plus forte va inmanquablement avaler l'autre.

#### B. *Traduire...*

Et quoi faire, à présent, avec les nouveaux défis soulevés dans ce contexte de la mondialisation ? M. le Président, je ne sais pas où est la solution miracle. Par contre, je pense savoir où elle n'est pas. Ainsi, il me paraît évident que si on continue à charcuter la Loi 101, une telle perspective est culturellement suicidaire. Je suis porté à penser que cet amoncellement de nouvelles informations et échanges de toutes sortes dans le contexte de la mondialisation peuvent s'effectuer autrement que dans une seule langue. À mon avis, les ingénieurs et informaticiens français, ou québécois, ne sont pas débiles. Ni les industriels. Ni les scientifiques. Ni les artistes. Ni les universitaires de toutes spécialités. Ni les préposés aux communications.

Ni... Alouette ! Évidemment, nous sommes confrontés à un problème de traduction. D'accord. Mais somme-nous les seuls ? La domination américaine ne doit-elle pas avoir ses limites ??? Est-il normal que la population mondiale, pour s'adapter à la modernité technologique, doive utiliser une seule langue ?

Ne trouvez-vous pas que ce nouveau contexte pourrait jouer en notre faveur si on voulait l'exploiter à notre avantage et essayer d'en tirer le plus de fruits possibles ? Entre autres, ne pourrait-on pas penser que la nécessité de transposer dans notre langue tant de nouvelles données constitue un intéressant réservoir d'emplois ? Le seul domaine de la traduction n'en souffrirait sûrement pas ?

### *C. Favoriser le bilinguisme des individus.*

Évidemment, les programmes scolaires devraient s'ajuster davantage à ces nouvelles perspectives. L'apprentissage de l'anglais devrait donner de meilleurs résultats. Mais, au départ, l'enseignement du français aussi. À mon avis, la formule idéale (pas facile à appliquer, j'en conviens) serait qu'on en arrive, à la fin du cours secondaire, à une intéressante maîtrise du français, quitte à rogner sur le temps plus ou moins gaspillé qu'on alloue actuellement à l'infructueux apprentissage de l'anglais. Et qu'on procède à la fin, pendant quelques mois, à une authentique immersion... exclusivement en anglais. De toute façon, la piste à explorer devrait s'orienter sur une « bilinguisation » du plus grand nombre possible d'individus. Mais que ça ne se fasse pas au détriment de l'apprentissage de la langue maternelle. Et surtout que tous les paliers d'administration, les diverses sphères de travail, l'affichage, la publicité, les communications officielles... que tout cela témoigne sans réserve du fait français à l'échelle nationale. Autrement dit, les individus doivent être bilingues. Les défis modernes l'exigent plus que jamais. Mais les institutions ainsi que la vie publique en général, sous ses diverses manifestations, doivent pratiquer l'unilinguisme français.

#### *D. Mais resserrer l'accès aux écoles anglaises.*

Et, surtout, je demande expressément à mon Gouvernement de ne jamais céder un centimètre de ce que la Loi 101 exige au niveau de la fréquentation scolaire. Nous avons suffisamment vu les dommages que constituaient chez les nôtres l'inscription aux écoles anglaises. Laissée pour compte, leur langue maternelle ne connaissait pas l'épanouissement dont elle aurait dû être l'objet. Ils apprenaient à penser et à concevoir le monde dans un idiome qui n'était pas le leur. Ils n'apprenaient pas à apprivoiser les subtilités et les raffinements de leur propre langue.

### **IV. CONCLUSION**

Finalement, M. le Président, Mmes et MM. les commissaires, quand je vois ces institutions scolaires, toutes à l'extérieur du Québec (je suppose), procéder à des exercices officiels en vue de promouvoir la fierté d'être canadien, je me demande pourquoi, chez nous, l'État québécois ne donnerait pas un mot d'ordre pour que des exercices scolaires, prévus aux horaires, apprennent à nos jeunes qu'ils sont porteurs d'une grande richesse, celle de faire partie de la francophonie. Et qu'il faut protéger l'insigne privilège qu'ils ont de parler cette « langue de France aux accents d'Amérique »...

Jonquière, le 23 octobre 2000

Laurier Renaud